

REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE DE BOQUEHO

DEPARTEMENT
DES CÔTES D'ARMOR

NOMBRE DE CONSEILLERS	15
CONSEILLERS PRESENTS	13
VOTANTS	14

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 21 SEPTEMBRE 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-et-un septembre à vingt heures, le Conseil municipal de la commune de Boqueho, légalement convoqué, s'est réuni à la salle de la Mairie, sous la présidence de Anne-Hélène HALLET.

ETAIENT PRESENTS : HALLET Anne-Hélène, PETIT Céline, PINÇON Gwendal, MICHEL Fabien, DELARUE Gilles, ARTHUR Marie, SERANDOUR Sandrine, BENOIT Sally, CHEVALIER Carole, CORBEL Thomas, LE MOAL Anne-Marie, TEFFO Cédric.

ETAIENT ABSENTS REPRESENTES : CHRISTIEN Julie donne pouvoir à Marie ARTHUR.

ETAIT ABSENTS : ANDRE Loïc, LE QUELLENNEC Gaëlle (départ à 20h35).

Secrétaire de séance : Marie ARTHUR

FINANCES : Décision modificative du Budget pour le pont de Guingamp

7.1 Délibération n°2026-061

DÉCISION MODIFICATIVE N° 1 – BUDGET PRINCIPAL 2026

Opération de remplacement du pont de Guingamp – Travaux sous mandat

Madame le maire informe les membres du conseil municipal que les travaux de remplacement du Pont de Guingamp en lien avec la commune de Cohiniac nécessitent de réaliser une décision modificative du budget communal.

Les crédits sont inscrits comme suit :

INVESTISSEMENT			
Imputation	Montant initial	Modification	Montant final
Dépenses Investissement			
Chapitre 21 – Compte 2151 - Réseaux Part des dépenses directement supportée par la commune de Boquého	140 000,00 €	4 000,00 €	144 000,00 €
Compte 458101 - Opération sous mandat Dépenses réalisées pour le compte de la commune de Cohiniac	- €	96 000,00 €	96 000,00 €
TOTAL	140 000,00 €	100 000,00 €	240 000,00 €
Recettes Investissement			
Chapitre 16 – Compte 1641 - Emprunts en euros	- €	4 000,00 €	4 000,00 €
Compte 458201 - Opération sous mandat Recettes correspondant à la participation de la commune de Cohiniac	- €	96 000,00 €	96 000,00 €
TOTAL	- €	100 000,00 €	100 000,00 €

- Constater que la présente décision modificative est équilibrée en dépenses et en recettes d'investissement à hauteur de 100 000 € ;
- Adopter la décision modificative correspondante au budget d'investissement de la Commune ;
- Autoriser l'inscription et l'utilisation des comptes 458101 et 458201 pour retracer les dépenses et recettes relatives à la part de l'opération réalisée par la commune de Boquého pour le compte de la commune de Cohiniac, conformément aux dispositions de la convention de travaux sous mandat ;
- Autoriser Madame le Maire à procéder aux opérations comptables et budgétaires nécessaires à l'exécution de la présente décision modificative et à signer tout document s'y rapportant.

Décision

Pour : 11	Abstention : 1	Contre : 1
-----------	----------------	------------

Fait et délibéré à Boquého, le 21 septembre 2026

Le Maire, Anne-Hélène HALLET


